

REALCO
Société Anonyme
Avenue Albert Einstein 15, 1348 Louvain-La-Neuve
RPM (Brabant Wallon) n° 0444.458.750
(la Société)

RAPPORT SPECIAL ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7:154 DU CODE DES SOCIETES ET DES
ASSOCIATIONS

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport est établi par le Conseil d'administration, conformément à l'article 7:154 du Code des sociétés et des associations, dans le cadre de la modification de l'objet social de la Société qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui se tiendra devant Notaire le 31 mai 2022 ou à toute autre date mais avec le même objet (le **Rapport**).

L'article 7:154 dispose que « *s'il est proposé de modifier l'objet ou les buts de la société, tels que décrits dans ses statuts, l'organe d'administration justifie la modification proposée dans un rapport circonstancié, mentionné dans l'ordre du jour* ».

2. OBJET SOCIAL ACTUEL DE LA SOCIETE

L'objet social de la Société est actuellement libellé comme suit à l'article 3 des statuts :

« ARTICLE 3. OBJET SOCIAL

La société a pour objet social la fabrication, la réparation, la transformation, le conditionnement, l'achat, la vente, la location, le conseil, l'importation, l'exportation, la représentation:

a) de tous produits chimiques, de tous produits détergents, désinfectant, détartrant et en général de tous produits, articles, matériels, machines destinées ou ayant un rapport avec la détergence ou la désinfection ;

b) de tous produits cosmétiques ou de parfumerie ;

c) de toutes espèces de cires, encaustiques, articles plastiques ;

d) de tous produits naturels, phytosanitaires ou biologiques, non alimentaires; aérosols pour la maintenance industrielle ;

e) de tous produits destinés au traitement des eaux et des matières organiques ;

f) de tous produits pharmaceutiques et de peinture ;

g) de tous produits liés aux enzymes.

La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir en tant que prestataire de services.

Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription, et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien ou de nature à favoriser la réalisation de son objet. ».

3. JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le Conseil d'administration souhaite, par la modification de l'objet social de la Société, que celle-ci pose un geste fort en vue d'acquiescer la certification « B Corp », remise par l'organisme sans but lucratif « B Lab », afin d'inscrire la Société dans une politique ouverte sur ses employés, sur la société et sur l'environnement au travers de ses activités opérationnelles et commerciales.

Cette dénomination est une abréviation qui signifie « *Benefit Corporation* » et souligne que les sociétés qui affichent ce label conservent leur objectif de rentabilité tout en ayant des effets bénéfiques sur le monde.

Après des échanges entre la Société et B Lab ASBL, cette dernière conditionne notamment l'octroi de la certification B Corp à une extension de l'objet social de la Société, de la manière décrite ci-dessous.

4. PROPOSITION DE NOUVEL OBJET SOCIAL

Pour les raisons décrites ci-dessus, le Conseil d'administration propose dès lors aux actionnaires de modifier l'objet social comme suit :

« ARTICLE 3. OBJET SOCIAL

La société a pour objet social la fabrication, la réparation, la transformation, le conditionnement, l'achat, la vente, la location, le conseil, l'importation, l'exportation, la représentation:

a) de tous produits chimiques, de tous produits détergents, désinfectant, détartrant et en général de tous produits, articles, matériels, machines destinées ou ayant un rapport avec la détergence ou la désinfection ;

b) de tous produits cosmétiques ou de parfumerie ;

c) de toutes espèces de cires, encaustiques, articles plastiques ;

d) de tous produits naturels, phytosanitaires ou biologiques, non alimentaires; aérosols pour la maintenance industrielle ;

e) de tous produits destinés au traitement des eaux et des matières organiques ;

f) de tous produits pharmaceutiques et de peinture ;

g) de tous produits liés aux enzymes.

La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Un des buts de la Société est d'avoir un impact positif significatif sur la société et l'environnement, au travers de ses activités opérationnelles et commerciales.

Elle pourra agir en tant que prestataire de services.

Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription, et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien ou de nature à favoriser la réalisation de son objet. ».

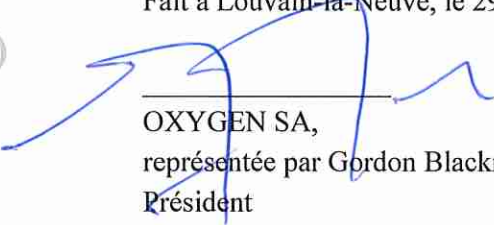


5. PROPOSITION AUX ACTIONNAIRES

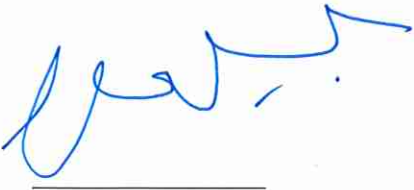
Au vu de ce qui précède, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de voter en faveur de la modification de l'objet social de la Société telle qu'elle est présentée dans ce Rapport lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui a été convoquée devant Notaire en vue de délibérer à ce sujet.

Une copie du Rapport est mise à disposition et peut être obtenue conformément aux dispositions de l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 29 avril 2022,



OXYGEN SA,
représentée par Gordon Blackman
Président



D2G SRL,
représentée par George Blackman
Administrateur-délégué

Sinéchal Xavier
Administrateur

COGEVEST SRL,
représentée par Jean-Luc Heymans
Administrateur

DARE CONSULTING SRL,
représentée par Frédéric Tiberghien
Administrateur

Thierry Levintoff
Administrateur

CLAES-WAGNER SRL,
représentée par Serge Stroïnovsky
Administrateur

SAMANDA SA,
représentée par Jean-Luc Nondonfaz
Administrateur

